

Image not found or type unknown



# La procédure de redressement judiciaire

**Fiche pratique** publié le **10/05/2012**, vu **1088 fois**, Auteur : [Assistant-juridique.fr](http://Assistant-juridique.fr)

Confrontée à de lourdes difficultés (pertes de marché, impayés, pertes d'exploitation...), la trésorerie disponible de votre association ou de votre entreprise n'autorise plus d'autres issues que la cessation des paiements. Le rétablissement de la situation apparaissant néanmoins possible, une procédure de redressement judiciaire est ouverte. Comment se déroule-t-elle ?

[Lire la suite](#)